



## Conseil de la Communauté Séance du 20 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le 28/09/2023

ID : 037-200043065-20230920-2023\_09\_23-DE



### Session ordinaire

#### Date de la convocation :

Le 14 septembre 2023

#### Date d'affichage :

Le 14 septembre 2023

#### Nombre de conseillers Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 25

Votants : 33

#### Votes exprimés :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, légalement convoqué s'est réuni le vingt septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

**Présents :** Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Brice RAVIER, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean CORNUAULT, Madame Myriam SANTACANA, Madame Corinne SIMONEAU, Monsieur Lionel CHISSON, Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Luc FAVIA, Monsieur Vincent RALLE, Madame Karine ROUMANEIX, Monsieur Johnny VERCOUILLIE, Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRE, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARCONNET, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

**Pouvoirs :** Madame Chantal ALEXANDRE à Madame Evelyne LAUNAY, Madame Jacqueline MOUSSET à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Marc LEONARD à Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Didier ELWART à Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Cyrille MARTIN à Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON à Monsieur Frédéric SAROUILLE, Madame Catherine MEUNIER à Monsieur Jocelyn GARCONNET, Monsieur Philippe DENIAU à Madame Blandine BENOIST.

**Excusé(s) :** -

**Secrétaire de séance :** Madame Virginie GAY-CHANTELOUP

### Délibération n°2023-09-23

#### Environnement – Développement Durable

#### Désignation des représentants de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

**Monsieur Yves AGUITON, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L. 1413-1 ;

**Vu** la délibération n°2015-07-08 du 9 juillet 2015 portant création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) ;

**Vu** l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 septembre 2023.

**Considérant** que le CGCT permet la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour les EPCI dont la population est comprise entre 20.000 et 50.000 habitants.

**Considérant** que la Commission Consultative des Services Publics Locaux a pour mission d'examiner les rapports produits par les délégataires de services publics et les rapports sur le prix et la qualité du service public ainsi que de dresser le bilan des services exploités en régie.

**Considérant** que cette Commission est présidée par le Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise ou son représentant. Elle comprend des membres de l'assemblée délibérante ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle ainsi que des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant.

En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son Président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

**Considérant** que lors de la création de ladite Commission, il avait été proposé dans un souci de cohérence, que ses membres soient les membres élus à la Commission de Délégation de Service public (aujourd'hui nommée Commission de Concession).

De ce fait, il a été décidé de fixer à sept (7) le nombre de membres appelés à siéger au sein de la CCSPL et répartis comme suit :

- 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants ;
- 2 représentants d'associations locales.

Par conséquent, la Communauté de communes du Val d'Amboise, en qualité d'EPCI, doit désigner cinq (5) délégués titulaires et cinq (5) délégués suppléants. Également, Val d'Amboise doit désigner deux (2) représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux.

**Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- **De désigner** comme représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, les personnes suivantes :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Virginie GAY-CHANTELOUP	Catherine MEUNIER
Lionel LEVHA	Hervé LENGLET
Didier ELWART	Philippe DENIAU
Chantal ALEXANDRE	Luc FAVIA
Thierry BOUTARD	Jacqueline MOUSSET

- **De désigner** comme représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, les personnes suivantes :
  - Le président de l'UFC que choisir 37, ou son représentant ;
  - Un représentant de la NEVA.